

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Bienvenue à Chalampé, au bord du Rhin
Informations

SERVICES D'URGENCE ET ADRESSES UTILES

Pompiers
Environnement : Que faire en cas d'alerte
Comprimé d'Iode : En cas d'alerte nucléaire
S.A.M.U. 68
Médecins
Défibrillateur semi-automatique (DSA)
Pharmacies
Dentistes
Ambulances
Infirmiers
Masseurs kinésithérapeutes

ADMINISTRATION COMMUNALE

Mairie
Conseil Municipal
Permanences des élus
Permanences des services techniques
Arrêtés - règles - conseils
Circulation
Propreté autour des propriétés
Chiens et autres animaux
Bruit
Ecoles
Bibliothèque municipale
Agence postale de Chalampé
Les Salles Polyvalentes
Salle des Chênes
Conseil de Fabrique
Culte Catholique

VIE PRATIQUE

Communauté de communes porte de France Rhin Sud
Crèche, halte garderie, RAM «l'île aux enfants»
Périscolaire Bantzenheim-Chalampé « les petites frimousses »
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées
Dépendantes «les Molènes»
Piscine d'Ottmarsheim
Thermes de Bad Bellingen
Piscine de Neuenburg
Syndicat Mixte des gardes champêtres intercommunaux du
Haut-Rhin « Brigades Vertes »
Trésorerie d'Ottmarsheim
Pôle Gérontologique du Conseil Général du Haut-Rhin
APA
Assistante Sociale
Conciliateur
Clinique vétérinaire de la Hardt
Commerces - Agence immobilière
Déchet-Tri
Ordures ménagères
Liaison Bus Chalampé/Mulhouse
Liaison Fribourg-Neuenburg-Euroairport

ASSOCIATIONS EN ACTIVITE DANS NOTRE COMMUNE

Amicale des Sapeurs-Pompiers
Association Sportive (A.S.C.)
Association des Arboriculteurs
Association Foyer Paroissial
Fraternelle des Donneurs de Sang
Union Nationale des Combattants (U.N.C./A.F.N.)
Association Philatélique du Rhin
Association « Les Renards »
Le Rhodia Club
A.R.S. Animation Rhin-Sud
C.I.S. Centre d'Initiation au Ski Rhin-Hardt
Association Sportive du Golf du Rhin
Association : "société d'histoire de Chalampé"
Plateau Sportif

LE VIGNAU

Bienvenue à Chalampé, au bord du Rhin

La commune de Chalampé tient une place particulière et originale au sein de la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud. C'est en effet, la moins étendue et la plus récente des communautés villageoises.

Son territoire, qui s'étend le long du Rhin, couvre une superficie de 477ha, largement occupée par le grand canal d'Alsace, l'île du Rhin et la zone industrielle.

C'est le Rhin qui a déterminé la création du village, son histoire et son économie.

Dès la préhistoire, le site de Chalampé est un lieu de passage sur le Rhin. Jusqu'à l'endiguement du fleuve en 1840, et au gré de ses nombreuses crues, les terres du village étaient situées tantôt sur le ban de Neuenburg, tantôt sur celui de Bantzenheim.

C'est sur ces terres appelées "Eichwald" (forêt de chênes) que s'installèrent les premiers habitants en 1717. C'étaient des soldats français démobilisés à la fin de la guerre de succession d'Espagne et quelques familles. Le nom de Chalampé vient probablement du haut allemand "SCHLAMPER" (personne vêtue de façon négligée et pauvre) ; il s'est peu à peu francisé pour devenir le nom actuel, même si le nom de "SCHALAMPE" (lieu-dit) apparaît dès 1762.

Pendant longtemps les habitants vécurent de la pêche, du braconnage, de la vannerie et, plus tard, de la batellerie et de l'agriculture.

A partir du début des années 1960, la physionomie de la commune a considérablement évolué. La construction, dès 1950, du grand canal d'Alsace a réduit de 50% le ban communal. Cette construction s'est accompagnée de la création d'une importante zone industrielle qui a donné son essor à la commune. La population a quasiment triplé.

Les conséquences positives de cette industrialisation (taxe professionnelle, emploi, ...) ne doivent pas occulter les nouvelles nuisances liées au classement "SEVESO" des usines (contraintes au niveau de l'habitat, de l'urbanisme, pollutions diverses,...)

Situé à 216m d'altitude, le village compte environ 1000 habitants. Il présente un habitat récent et offre des infrastructures modernes.

Il est doté :

- d'une école maternelle
- d'une école élémentaire
- d'une agence postale
- d'un lieu de culte
- d'une salle polyvalente
- d'une station d'épuration
- d'un point "déchet-tri"
- d'un plateau sportif
- d'une salle "les Chênes"

Chalampé fait partie de la Communauté de Communes "Porte de France Rhin Sud" qui regroupe 6 communes (Chalampé, Bantzenheim, Ottmarsheim, Hombourg, Petit Landau, Niffer) qui compte environ 7500 habitants du canton d'Illzach. La commune entretient des relations étroites avec la ville de Neuenburg. Des informations, rencontres, ... sont proposées. Je vous invite à consulter le calendrier des manifestations, les magazines...

La commune possède un site bilingue dans ses écoles.

Le conseil municipal et moi-même nous efforçons de répondre aux besoins de la population, quels que soient son âge et ses préoccupations.

Dans ce but, nous vous encourageons, vous les nouveaux arrivants, à nous rencontrer, à vous investir dans les associations existantes, à faire l'effort d'aller vers les autres. Vous pouvez nous apporter de nouvelles idées, nous ouvrir de nouveaux horizons.

Nous vous souhaitons donc une bonne intégration dans notre, dans votre village.

Martine LAEMLIN-DELMOTTE

PS : vous trouverez les renseignements facilitant votre vie quotidienne dans les pages suivantes

Informations

La Municipalité, en association avec les membres de la commission information, a le plaisir de vous offrir la plaquette :

“Bienvenue à CHALAMPE”

Elle s’adresse évidemment aux nouveaux arrivants mais servira également de guide aux “anciens” de notre commune.

Nous pensons qu’elle répondra aux différentes questions que vous pourriez vous poser sur la sécurité, l’administration communale, la vie pratique, la vie associative etc...

Vous y trouverez également bien d’autres renseignements utiles pour le quotidien.

Cette plaquette a été conçue de façon à être toujours “d’actualité”.

Les mises à jour seront communiquées sur de nouveaux feuillets réimprimés remis dans votre boîte aux lettres.

Nous espérons que vous ferez bon usage de ce petit guide.

L’équipe de rédaction

SERVICES D’URGENCE ET ADRESSES UTILES

En cas d’urgence, appeler :

* S.A.M.U.	15
* Police-Secours	17
* Pompiers	18
* Gendarmerie d'Ottmarsheim	03 89 26 04 01
* Portable (à partir d’un)	18 ou 112
* Numéro Vert Centrale Nucléaire Fessenheim	0 800 05 05 68
* Numéro Vert Rhodia Opérations Chalampé	0 800 041 051

Pompiers

Chef de Corps : **Adjudant** Philippe HUG
Téléphone privé : 03 89 26 29 93
Portable : 06 07 76 82 98

INSTRUCTIONS EN CAS DE SINISTRE

En cas d'urgence : FEU ou ACCIDENT

Composer le **18**

Dans ce cas vous êtes directement reliés au CTA (Centre de Traitement de l'Alerte de Colmar) qui avertissent les Pompiers locaux par appel sélectif.

Cas moins urgents

Exemples : nid de guêpes ou frelons, vidange d'une cave...

Vous pouvez vous adresser :

- **Adjudant** Philippe HUG (téléphone ci-dessus)
- **Adjudant Chef** Noël COLONNA Tél : 03 89 26 18 82 - 06 71 45 67 62
- **Sergent Chef** Daniel FAESCH Tél : 06 36 71 83 25
- **Sergent Chef** Franck ANDLER Tél : 06 63 11 45 48
- **Sergent Chef** Alexandre MAYER Tél : 03 89 28 08 77 – 06 86 00 13 24

Environnement : Que faire en cas d'alerte

Accident majeur

ALERTE : déclenchement d'une sirène au son modulé (son montant-descendant). Le signal comporte trois séquences d'une minute, espacées de cinq secondes.



A faire immédiatement

Confinez-vous

Fermez tout : portes, fenêtres ; les calfeutrer, arrêtez les ventilations

Ecoutez la Radio : France Bleu Alsace, 102.6 Mhz,

Protégez-vous : respirez à travers un linge épais bien mouillé

A ne pas faire

- Ne sortez pas, n'ouvrez pas les fenêtres,
- N'allez pas chercher les enfants à l'école,
- Ne téléphonez pas,
- Ne fumez pas,
- Evitez d'allumer ou d'éteindre la lumière ou tout appareil ménager.

Fin d'alerte

Signal de la sirène durant 30 secondes.

Signal continu _____

Comprimé d'iode : En cas d'alerte nucléaire

Distribués dans chaque foyer, ces comprimés doivent être pris IMMEDIATEMENT et UNIQUEMENT après l'ordre du Préfet. C'est un moyen de protéger efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif en cas d'accident nucléaire.

Aide médicale d'urgence Téléphone : 15

Ecoute médicale 24 heures sur 24, pour tout le département du Haut-Rhin.

Quand l'appeler ?

- détresse, grande urgence médicale à domicile,
- accidents de la circulation avec blessé et dans ce cas, il y a interconnexion avec les Sapeurs Pompiers (téléphone 18),
- malaise dans un lieu public, accident du travail, etc.

Qui reçoit l'appel ?

- 1) un permanencier recueille rapidement tous les renseignements nécessaires à la prise en charge du malade ou du blessé (adresse, lieu de l'accident),
- 2) un médecin régulateur :
 - a) vous interroge pour apprécier la gravité,
 - b) déclenche immédiatement le moyen d'intervention le plus approprié,
 - c) vous conseille sur la conduite à tenir en attendant les secours.

Quelle suite sera donnée à votre appel ?

Selon la nature de l'urgence, le médecin régulateur choisira la réponse la plus adaptée :

- 1) conseil médical,
- 2) médecins généralistes,
- 3) équipes médicales et ambulances de réanimation des S.M.U.R. de Mulhouse et Colmar.

Il fera également appel :

- 1) aux Sapeurs Pompiers (répartis sur l'ensemble du département) si c'est un accident de la circulation, une noyade, une électrocution, une intoxication par le gaz...
- 2) à la Police ou à la Gendarmerie, si c'est un accident de la circulation.

Pour conserver son efficacité le 15 doit rester un recours d'urgence, il ne doit pas être utilisé pour obtenir des soins médicaux non urgents, pour lesquels le médecin traitant ou le médecin de garde doivent toujours être appelés d'abord.

Sachez que

Le S.A.M.U. 68 est le service du Centre Hospitalier de Mulhouse, qui a pour mission de recevoir et réguler les appels d'aide médicale urgente émanant de l'ensemble du département.

Les services mobiles d'urgence et de réanimation (S.M.U.R.) réunissent les moyens mobiles de secours et de soins d'urgence des hôpitaux dont ils dépendent. Leurs ambulances de réanimation et véhicules d'intervention rapide sont médicalisés et permettent la réalisation des premiers soins et leur poursuite pendant le transport.

N'oubliez pas que.....

Les questions posées par le médecin régulateur du S.A.M.U. ne retardent JAMAIS l'intervention : elles sont indispensables au choix des moyens.

Le temps passé sur place par l'équipe du S.M.U.R. n'est jamais du temps perdu : la prise en charge d'un blessé ou d'un malade grave nécessite des soins importants avant son transport.

Médecins

- | | |
|--|-----------------------------|
| - Docteur Jean-Charles VONARB | Tél : 03.89.26.22.33 |
| 5, Espace Centre Village CHALAMPE | |
| - Docteur Dominique LAVAL | Tél : 03.89.26.05.10 |
| 2, rue de Baldersheim OTTMARSHEIM | |
| - Docteur Pierre Paul STEIMLE | Tél : 03.89.37.38.23 |
| 31, rue Principale HOMBOURG | |
| - Docteur Tristan PHILIPPE | Tél : 03.89.26.80.40 |
| 14, rue du Général de Gaulle OTTMARSHEIM | |
| - Docteur Georges ISCRU | Tél : 03.89.39.23.48 |
| 3 rue de l'Eglise BANTZENHEIM | |

En l'absence du médecin traitant, appelez le médecin de garde, ou faites le 15.

Défibrillateur semi automatique (DSA)

Sachez que

Un défibrillateur semis automatique est installé à l'entrée de la Mairie ainsi qu'à l'entrée des Salles Polyvalentes.

Pharmacies

Pharmacie Daniel GOEPFERT

28, bis rue du Nouveau Quartier
68490 BANTZENHEIM
Tél : 03.89.26.22.22

Pharmacie Véronique PEPIN

13, rue du Rhin
68490 OTTMARSHEIM
Tél : 03.89.26.07.36

Dentistes

Docteur Martine BACHERT

45, rue du Général de Gaulle 68490 BANTZENHEIM
Tél : 03.89.26.26.33

Docteurs Anastasie HAAS et Valérie FELBINGER

Rue du Moulin 68490 OTTMARSHEIM
Tél : 03.89.26.06.26

Ambulances

Ambulances de la Hardt

7, chemin de Habsheim
68490 HOMBOURG
Tél : 03.89.26.16.11
Tél : 03.89.32.02.16 (Centrale)

Ambulances Services

39, rue de la Libération
68740 FESSENHEIM
Tél : 03.89.48.55.48

Infirmiers

Cabinet d'infirmières ONIMUS

2 A, rue des Champs
68470 RUMERSHEIM LE HAUT
Tél. 06 48 60 41 90

Cabinet de soins RHENAN

Horaires de "permanence de soins au cabinet" :
- mardi et vendredi de 8h à 8h30
- tous les jours de 17h à 18h

Madame Valérie MANTEY

Madame Nathalie FREISS

Monsieur Hervé FRARE

Monsieur Marc GOETSCHY

35, rue des Vergers
68490 OTTMARSHEIM
Tél : 03.89.26.15.82

Masseurs kinésithérapeutes

Monsieur Benoît CHEREL

51, rue du Général de Gaulle
68490 BANTZENHEIM
Tél : 03.89.26.27.50

Monsieur Jean-Charles KLEIN

13, rue des Vergers
68490 OTTMARSHEIM
Tél : 03.89.26.24.66

ADMINISTRATION COMMUNALE

Mairie

Tél : 03.89.26.04.37
Fax : 03.89.26.03.31
e-mail : mairie@chalampe.fr
Site @ : www.chalampe.fr

Horaires d'ouverture:

- Lundi de 9h00 à 11h30 et de 16h00 à 17h30
- Mardi de 9h00 à 11h30 et de 16h00 à 17h30
- Mercredi de 9h00 à 13h00
- Jeudi de 9h00 à 11h30 et de 16h00 à 19h00
(horaires d'été le jeudi en juillet/Août 16h00 à 17h30)
- Vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

Conseil Municipal

Mme Martine LAEMLIN-DELMOTTE
14, rue de l'école
Maire
Tél. 03 89 26 22 56

M. Alain THIEBAUT
28, avenue du Général de Gaulle
1^{er} Adjoint
Tél : 03 89 26 14 29

Mme Marie Andrée GRANDMANGE
4, square des Chênes
3^e Adjointe
Tél : 03 89 26 10 56

Mme Nadine CAVALIÉ
2, rue des Fossés
Conseillère Municipale
Tél : 03 89 26 24 44

Mme Clarisse DECKER
39, avenue de la Paix
Conseillère Municipale
Tél : 03 89 26 28 87

Mme Martine KAMINSKI
3, square du Muhlbach
Conseillère Municipale
Tél : 03 89 26 17 98

Mme Nadine CHAMPEL
9, rue de l'Ecole
Conseillère Municipale

Mme Caroline SPRICK-GIRARD
8, square de Lyon
Conseillère Municipale
Tél : 03 89 26 20 89

M. Yves KESSLER
1, square des Peupliers
2^e Adjoint
Tél : 03 89 26 11 84

M. J. Maurice HATTENBERGER
26, rue de Rumersheim
4^e Adjoint
Tél : 03 89 26 02 90

M. Marc CLEMENT
1, rue de la Digue
Conseiller Municipal
Tél : 03 89 26 23 90

M. Claude HUARD
3, rue du Bac
Conseiller Municipal
Tél : 03 89 26 17 47

M. Claude LASTENNET
1, avenue de la Paix
Conseiller Municipal
Tél : 06 23 59 37 46

M. Patrick PRUNIER
7, rue de Paris
Conseiller Municipal
Tél : 03 89 26 47 63

Mme Christiane WOLFF
3, rue de Rumersheim
Conseillère Municipale
Tél : 03 89 26 12 67

Permanences du Maire et des adjoints

Mme LAEMLIN-DELMOTTE Martine
Le jeudi matin et sur RDV

M. THIEBAUT Alain
Chargé de la voirie, des réseaux et des finances
Mardi de 16h00 à 17h00 et sur RDV

M. KESSLER Yves
Chargé des bâtiments et de l'urbanisme
Sur RDV

Mme GRANDEMANGE Marie Andrée
Chargée du social, des personnes âgées, des fêtes et cérémonies
Mardi de 16h00 à 17h00 et sur RDV

M. HATTENBERGER Jean Maurice
Chargé du sport, de la vie associative, des salles, des voies et réseaux
Sur RDV

Permanences des services techniques

Le samedi :
Consulter la liste affichée au panneau d'affichage électronique

ARRETES - REGLES - CONSEILS

Pour que la vie dans notre village reste harmonieuse et agréable, il faut que chaque habitant respecte les règles fixées par arrêtés municipaux et les conseils suivants :

Circulation

La vitesse dans le village est limitée à 30 km/h. Il est interdit d'utiliser de façon permanente la voie publique pour le stockage, garage ...

Propreté autour des propriétés

Il incombe aux propriétaires ou locataires d'entretenir les trottoirs et caniveaux, de désherber, de tailler les haies, d'élaguer les arbres..., en cas de chutes de neige, de dégager les trottoirs et les allées en bordure de propriété.

Chiens et autres animaux

Pour son propriétaire, un chien, un chat, c'est le bonheur, assorti toutefois de responsabilités vis-à-vis de la société.

Les chiens doivent être tenus en laisse et maintenus dans les allées pour empêcher la souillure des pelouses et la dégradation des massifs et parterres. Leurs propriétaires doivent veiller à ce qu'ils ne fassent pas leurs besoins à ces endroits ; des sachets pour ramasser les besoins sont mis à disposition à côté de la Mairie et du plateau sportif.

Par mesure d'hygiène, les animaux même tenus en laisse, ne doivent pas accéder aux espaces de jeux réservés aux enfants.

Le propriétaire d'un chien doit faire en sorte que son animal n'aboie pas sans arrêt, pour ne pas déranger le voisinage.

Les chiens dangereux de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sont à déclarer à la Mairie (loi n° 99-5 du 06 janvier 1999).

La divagation d'animaux est interdite, une amende de 50€ pour tous les animaux divagants sera émise à l'encontre du propriétaire de l'animal capturé (arrêté n°24/2007).

Bruit

L'utilisation des tondeuses à gazon, taille haies, tronçonneuses, motoculteurs ou autres instruments aratoires à moteurs est interdite :

- les dimanches et jours fériés
- les jours ouvrables, avant 8h00 entre 12h00 et 13h30 et après 20h00.

Pour les personnes disposant d'une piscine, veuillez respecter la tranquillité de votre voisinage.

Ecoles

Ecole Maternelle :

Rue de l'Eglise Tél. 03 89 26 06 50
Directrice : Mme Régine GAUTIER

Ecole Elémentaire "Sans Frontières"

Allée de l'Europe (au milieu de la rue de la 1^{er} Armée)
Tél. 03 89 26 05 58
Directrice : Mme Marie MOSEGUI

Horaires des classes :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

De la 6^{ème} à la 3^{ème} les élèves sont accueillis au collège Théodore Monod
Rue des vergers OTTMARSHEIM
Tél : 03 89 26 06 63
<http://www.col-ottmarsheim.ac-strasbourg.fr>

Bibliothèque municipale

Elle est située dans les locaux de la Mairie
Tél : 03 89 83 36 73
Heures d'ouverture :

Lundi	16h00 à 19h00
Mercredi	16h30 à 19h30

Agence postale

Espace Centre Village
Tél : 03 89 26 04 74

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, vendredi	14h30 à 17h00
Mercredi	fermée
Jeudi	14h30 à 18h00
Samedi	8h30 à 10h00

Heures des levées de courrier : 15h00 la semaine et 9h00 le samedi

Les Salles Polyvalentes

Avenue de la gare
Tél : 03 89 26 08 55

La commune met à disposition des Associations et des particuliers, les salles polyvalentes pour la pratique du sport, pour les loisirs et l'organisation des fêtes de famille.

Les demandes sont à adresser exclusivement à la mairie, un règlement d'utilisation a été mis en place, afin de gérer au mieux les nombreuses demandes.

L'entretien des locaux est confié à un préposé de la commune, à l'exception des manifestations du week-end, où le demandeur est responsable de l'utilisation et du nettoyage.

Salle des Chênes

2 rue de l'école

Cette salle est mise à disposition pour des :

- Séances de travail
- Réunions
- Conférences
- Expositions

Les demandes sont à faire auprès de la Mairie

Conseil de Fabrique

Relations entre le clergé, l'évêché et la commune.
Présidente Mme Christiane SCHMITT
Tél : 03 89 26 27 66

Culte Catholique

Père Joseph GOEPFERT
Presbytère de HOMBURG
Tél : 03 89 26 06 91

Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud

1, rue des Alpes
68490 Ottmarsheim

Tél : 03 89 83 21 50
Fax : 03 89 26 20 66
<http://www.ccpfrs.fr>
e-mail : contact@ccpfrs.fr

« l'île aux enfants »

1, rue des Alpes
68490 Ottmarsheim

Crèche

Tél : 03 89 28 07 56
Horaires : 7h00 à 18h30 du lundi au vendredi
e-mail : maileauxenfants@free.fr

Halte-garderie

Tél : 03 89 28 07 56
Horaires : de 7h00 à 11h30 et de 13h30 à 18h30 du lundi
au vendredi

Relais Assistantes Maternelles (RAM)

1, rue des Alpes
68490 Ottmarsheim
Tél : 03 89 28 07 99
Fax : 03 89 26 20 66
Mail : relaisileauxenfants@wanadoo.fr

Service petite enfance

Lieu d'accueil, d'animation, d'informations, d'échanges et
de dialogue pour les parents et les assistantes
maternelles agréées.
Horaires : Mardi de 9h à 18h
Jeudi de 8h30 à 11h et de 14h à 16h
Vendredi de 9h à 15h
ou sur rendez-vous

Périscolaire Bantzenheim-Chalampé « les petites frimousses »

Les renseignements concernant le fonctionnement et le tarif de
cet accueil, ainsi que les inscriptions, sont à prendre auprès de la
directrice.

Rue de l'Est
68490 Bantzenheim
Tél/Fax : 03 89 26 13 30

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h30, de 11h30 à
13h30 et de 15h30 à 18h30
Mercredi de 7h à 18h30

Une convention a été signée avec la commune de Bantzenheim
permettant à nos enfants de profiter de la structure déjà existante à
Bantzenheim.

Le transport est assuré par la commune. Un employé communal
assure celui-ci 4 fois par jour le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

8h20 Bantzenheim
11h30 Ecole
13h20 Bantzenheim
16h30 Ecole.

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « les Molènes »

1, Rue des Molènes
68490 Bantzenheim
Tél/Fax : 03 89 83 34 40
Mail : ehpad@lesmolenes.fr

La maison de retraite « les Molènes » de Bantzenheim, ouverte depuis 1994 est devenue « EHPAD » (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) le 1^{er} septembre 2003.

Cette structure est le fruit de la collaboration des 14 communes qui constituent les Communautés de Communes Essor du Rhin et Porte de France Rhin-Sud, réunies en un Syndicat Mixte.

La structure comporte 81 lits répartis en chambres doubles et individuelles pour permettre un hébergement permanent mais aussi temporaire. Des activités diverses sont organisées selon la spécificité de la prise en charge et la dépendance physique et psychique des résidents.

C'est dans une dynamique d'équipe, de transparence, de confiance et de respect mutuel que l'EHPAD « Les Molènes » compte évoluer au grand bénéfice de la personne âgée qu'il accueille et entraîne avec plaisir dans son quotidien.

Piscine d'Ottmarsheim

1, Rue de la piscine
68490 Ottmarsheim
Tél : 03 89 26 08 60
Fax : 03 89 28 08 71

Période scolaire de Septembre à Avril

Lundi	fermé
Mardi	16h30 – 18h30
Mercredi	14h00 – 16h30 (16h30 – 17h30 séniors)
Jeudi	16h30 – 18h30
Vendredi	19h00 – 21h00
Samedi	14h00 – 18h00
Dimanche	8h30 – 12h00

Congés scolaires (sauf été)

Du lundi au Jeudi	14h00 – 18h30
Vendredi	14h00 – 21h00
Samedi	14h00 – 18h00
Dimanche	8h30 – 12h00

Période scolaire de Mai à Juin

Du lundi au Vendredi	11h45 – 19h00
Samedi, Dimanche et jours fériés	10h00 – 19h00

De juillet à la rentrée scolaire de septembre

Tous les jours	10h00 – 19h00
(horaires sous réserve de changement)	

Remarques :

La piscine est fermée au public tous les jours fériés en période hivernale, ainsi qu'une semaine pendant les deux vidanges obligatoires. Le public est informé par affichage à l'entrée de la piscine, trois semaines avant.

Bonnet de bain obligatoire, short et bermuda interdits.

La caisse ferme 30 min avant la fermeture de la piscine.

Evacuation du bassin 15 min avant la fermeture de la piscine.

Thermes de Bad Bellingen

Balinéa thermen
D-79415 Bad Bellingen
Tél : +49 (0)76 35 80 82 20

Le jeudi, tous les 15 jours : possibilité de se rendre à la piscine avec le bus du transporteur Martinken/Heimburger
Départ de Chalampé "les Chênes" à 14h30
Retour depuis Bad Bellingen à 17h30

Ouverture tous les jours de 10h à 23h

<http://www.balineia.de>

Piscine de Neuenburg

Freiburger Straße 11a
Directeur des piscines : Alexander Schächtele
Tél : +49 (0)76 31 70 01 50

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 15h à 20h

Le samedi de 13h à 17h

Le dimanche de 9h à 17h

Natation en piscine couverte

Seniors : lundi de 14h à 15h

Natation matinale : mardi, jeudi et vendredi de 6h à 8h

Natation femme (mère, enfant) : mercredi de 10h à 12h

Natation bébé (mère, enfant > 6 mois) : mercredi de 9h à 10h30

Après-midi "jeux" (enfants, adolescents) : mercredi de 15h à 16h30

Piscine thermale en pleine air

Tél : +49 (0)76 35 82 46 13

Heures d'ouverture :

mi-mai à mi-septembre, tous les jours de 9h à 19h30.

http://www.neuenburg.de/servlet/PB/menu/1247593_11/index.html

Syndicat Mixte des gardes champêtres intercommunaux du Haut-Rhin « Brigades Vertes »

Château Waldner de Freunstein
92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
68360 SOULTZ
Tél : 03 89 74 84 04
Fax : 03 89 74 66 79

<http://www.soultz68.fr/vivre/quifaitquoi/brigadeverte.html>
<http://www.brigade-verte.fr>

Trésorerie d'Ottmarsheim

1 Rue du Général de Gaulle
68490 Ottmarsheim
Tél : 03 89 26 29 31
Fax : 03 89 26 26 98

Ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00

Du lundi au jeudi de 13h00 à 16h00

Pôle Gériatologique du Conseil Général du Haut-Rhin

37, rue de l'Île Napoléon
68390 SAUSHEIM
Tél : 03 89 45 15 33
Fax : 03 89 45 18 81

Centre d'information et d'aides pour les personnes à partir de 60 ans.
Le pôle gériatologique offre un service social assuré par une assistante sociale.

APA

Association haut-rhinoise d'aide aux personnes âgées
75 Allée Gluck
BP 2147
68060 Mulhouse cedex
Tél : 03 89 32 78 78
Fax : 03 89 43 50 17
Mail : info@apa.asso.fr

Assistante Sociale

Centre Médico-Social du Conseil Général du Haut-Rhin
5, rue Louis Gully
68170 RIXHEIM
Tél : 03 89 54 42 70
Fax : 03 89 44 66 27

Conciliateur

Les permanences ont lieu à la mairie d'Illzach :
Tous les mardis de 14h00 à 17h30
Tél : 03 89 62 53 12
La correspondance peut être adressée au conciliateur au bureau N°12 du nouveau bâtiment.

Clinique vétérinaire de la Hardt

2, Rue de Gontaud
68490 Bantzenheim
Tél : 03 89 26 24 80

Commerces

Quatre pattes Paradise

Toilettage chiens et chats
15, espace Centre Village
Tél : 03 89 26 13 96

Imagin'Hair – Coiffure

1, espace Centre Village
Tél : 03 89 26 14 27

Maison Bébé – Epicerie – Journaux

26, avenue du Général de Gaulle
Tél : 03 89 26 04 54

Hôtel-Restaurant du Rhin

7, avenue Pierre Emile Lucas
Tél : 03 89 26 05 18

Restaurant El Casertano

1, avenue de la Gare
Tél : 03 89 39 13 44

Ecomarché

Avenue de la Gare
Tél : 03 89 26 01 18

Agence Immobilière

Agence immobilière 100% internet - Proprietes-privées.com

Eric Frindel - Agent immobilier indépendant
Avenue de la Paix
Tél : 06 22 85 81 53
N°Vert : 0 805 13 00 17 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Fax : 03 68 38 43 97
E-mail : e.frindel@proprietes-privées.com
Site internet : www.proprietes-privées.com

Déchet-Tri

Horaires d'ouverture :

Mercredi de 10h00 à 12h00
Vendredi et samedi de 14h00 à 17h00

La déchetterie est située dans l'enceinte du dépôt communal (Avenue de la Paix).

Nous y trouvons rassemblés en un même lieu :

- des conteneurs pour le plastique, les piles usagées, le verre, les batteries, les solvants, les textiles et les chaussures, les huiles usagées moteur.
- des fûts pour les huiles usagées ménagères.
- des bennes pour les encombrants ; les gravats, le carton et le papier, la ferraille, les déchets verts.

De plus, il existe trois points « tri » accessibles en permanence :

- Avenue de la Paix des conteneurs pour le papier et le verre.
- Rue de la Justice, des conteneurs pour le papier, le verre et le plastique.
- Ecomarché, des conteneurs pour le verre, le textile et les chaussures.

Il est interdit de déposer des ordures ménagères dans les bennes. L'agent communal de permanence, habilité à vérifier les dépôts, peut vous conseiller.

Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères se fait une fois par semaine, les lundis matin, à l'aide des poubelles normalisées.

Pour les déchets volumineux :

Contactez la Mairie qui vous indiquera la conduite à tenir, ou le centre de tri du SIVOM à Illzach au 03 89 61 66 30.

Liaison Bus Chalampé/Mulhouse

La liaison est assurée par l'entreprise KUNEGEL ligne N°728 Mulhouse-Nambsheim

Horaires à compter du 1er septembre 2008

<http://www.kunegel.fr/fr/horaires-lignes.php>

	Période de circulation Jours de circulation	Scolaire		Année		Année		Année		Année		Année		Année											
		L	Ma	Me	J	V	S	I	L	Ma	Me	J	V	S	I										
CHALAMPE	Numéro de renvoi à consulter	7.05			7.05			8.25			8.35			13.32			17.45			18.08			19.45		
		7.06	I		7.06			8.26			8.36			13.33			17.46			18.09			19.46		
		7.18			7.18			8.36			8.46			13.44			17.53			18.16			19.57		
		7.20			7.20			8.38			8.48			13.47			18.01			18.17			(2)		
ILE NAPOLEON MULHOUSE	Numéro de renvoi à consulter	7.24			7.24			8.41			8.51			13.54			18.08			18.27			(2)		
		7.25			7.25			8.42			8.52			13.55			18.09			18.27			(2)		
		7.30			7.30			8.47			8.57			13.57			18.11			18.29			(2)		
		7.40*			7.40*			I			I			I			I			I			(2)		
ILLZACH	Numéro de renvoi à consulter	7.50*			7.50*			9.00*			9.00*			9.00*			9.00*			9.00*			9.00*		

	Période de circulation Jours de circulation	Scolaire		Année		Année		Année		Année		Année		Année									
		L	Ma	Me	J	V	S	I	L	Ma	Me	J	V	S	I								
MULHOUSE	Numéro de renvoi à consulter	12.05*			12.05*			16.05*			16.05*			16.13			16.13			16.13			16.13
		6.00			6.00			6.30			6.30			6.30			6.30			6.30			6.30
		6.02			6.02			6.32			6.32			6.32			6.32			6.32			6.32
		6.09			6.09			6.45			6.45			6.45			6.45			6.45			6.45
ILE NAPOLEON CHALAMPE	Numéro de renvoi à consulter	6.11			6.11			6.48			6.48			6.48			6.48			6.48			6.48
		6.23			6.23			6.52			6.52			6.52			6.52			6.52			6.52
		6.24			6.24			6.53			6.53			6.53			6.53			6.53			6.53

L = Lundi
Ma = Mardi
Me = Mercredi
J = Jeudi
V = Vendredi
S = Samedi

1 : Toute l'année sauf juillet et août
2 : Arrêt à la demande auprès du conducteur
3 : attendre l'arrivée du train en provenance de Strasbourg / Colmar

*Arrêt desservi uniquement en période scolaire
Ne circule pas pendant les vacances scolaires

Liaison Fribourg-Neuenburg-Euroairport

Informations et horaires sur :
<http://www.freiburger-reisedienst.de/>

Réservation : tél +49 (0)761 47 47 47
Adresse : Freiburger Reisedienst
Lörracher Str. 33
79115 Freiburg
Tél : +49 (0)761 500 500
Fax : +49 (0)761 44 13 13
E-mail : info@freiburger-reisedienst.de

ASSOCIATIONS EN ACTIVITE DANS NOTRE COMMUNE

Amicale des Sapeurs-Pompiers

Président : M. Christian STACKLER
6, square du Muhlbach
Tél : 03 89 26 07 03

Organise la marche populaire en janvier, la distribution des calendriers et la journée vélo.

Association Sportive (A.S.C.)

Président : M. Aimé CARTADE
28b, rue des Jardins
BANTZENHEIM
Tél : 03 89 26 08 77

Regroupe différentes sections. Basket-ball, gymnastique dames, volley loisir et rugby.

Association des Arboriculteurs

Président : M. Joseph THUET
5, square du Capitaine Théobald
Tél : 03 89 26 09 42

S'adresse aux personnes s'intéressant au développement de l'arboriculture, organise une exposition et des séances de taille été et hiver.

Association Foyer Paroissial

Président : M. Alain DANON
6, square des Tilleuls
Tél : 03 89 26 11 17

Regroupe différentes sections : Chorale, Club du 3e âge et atelier créatif.

Fraternelle des Donneurs de Sang

Président : M. Daniel LEINENWEBER
17, rue de la Victoire
Tél : 03 89 26 25 77

Organise des dons du sang.

Union Nationale des Combattants (U.N.C./A.F.N.)

Président : M. Michel POIREAULT
10, square des Chênes
Tél : 03 89 26 08 73

Participe à toutes les manifestations patriotiques, organise chaque année une Bourse Militaria.

Association Philatélique du Rhin

Président : M. Jean-Marie LENTZ
2, square des Chênes
Tél : 03 89 26 10 98

Propose des réunions échange-vente, des réunions mensuelles avec causeries philatéliques, expositions...

Association « Les Renards »

Président : M. Sylvain RAUB
1 Avenue du général de Gaulle
Tél : 03 89 26 21 92

Organise des concours de belote, des sorties pédestres, rallies, marché aux puces, cinéma...

Le Rhodia Club

Président : M. Michel GERTHOFFER
Tél Rhodia : 03 89 26 55 20
Site Internet : <http://www.rhodia-club.com>

Club culturel et sportif du personnel de l'usine Rhodia. Les sections « Judo » et « Tennis » sont ouvertes aux habitants de Chalampé (enfants et adultes).

A.R.S. Animation Rhin-Sud

1, rue des Alpes
68490 OTTMARSHEIM
Tél : 03 89 83 24 46
E-mail : animationrhinsud@wanadoo.fr
Site Internet : www.animationrhinsud.asso.fr

C.I.S. Centre d'Initiation au Ski Rhin-Hardt

Présidente : Mme Myriam Dupont
E-mail : Myriam-d@evhr.net

Organise des sorties & cours de ski pour enfants pendant la saison d'hiver.

Association Sportive du Golf du Rhin

Contact : M. Jean-Claude Muth
Tél : 03 89 832 832
E-mail : golfdurhin@wanadoo.fr
Site Internet : www.golf-rhin.com

Association "Société d'histoire de Chalampé"

Contact : M. Philippe SCHMITT
16, square Turenne
68490 CHALAMPE
Tél : 03 89 26 27 66

Plateau Sportif

Se compose :

- d'un terrain multi-sports
- d'un terrain de rugby
- d'un skate-park
- d'un terrain de pétanque
- d'une aire de jeux pour les enfants
- d'un chemin piétonnier

Le VIGNAU

Le Vignau, jumelé avec Chalampé depuis 1996 est une commune du département des Landes. Les habitants (les Vignolais) étaient au nombre de 385 au recensement de 1999. La village est situé dans le pays d'Armagnac.

Selon d'anciens parchemins, le Vignau, appelé également Vignolia, trouve son nom dans les antiques fêtes païennes célébrées en l'honneur de Bacchus (dieu romain de la vigne et du vin).

Au plan historique, 2 monuments retiennent l'attention :

- l'église, construite entre les XIIème et XIIIème siècles. Menacée de ruines, elle ne fut pas restaurée (trop onéreux). Une nouvelle église fut construite entre 1880 et 1889 à l'initiative du maire de l'époque, le comte de Dampierre.
- Le château construit au XIIème siècle. Il a connu plusieurs propriétaires (comte de Dampierre, famille anglaise). Il est désormais la propriété d'une famille américaine.

Son climat, l'excellence des produits du terroir (Armagnac, foie gras, confits, magrets,...) et les traditions locales (courses de vaches landaises) sont autant d'atouts qui contribuent à rendre le village attrayant.

Durant la seconde guerre mondiale, la commune a accueilli plusieurs familles de Chalampé.